





## Information

### Exclusion de fabricants d'armes controversées

Nous n'investissons pas dans des entreprises impliquées dans le développement ou la fabrication d'armes atomiques, biologiques et chimiques ainsi que de mines antipersonnel et d'armes à sous-munitions. A cet effet, nous nous référons à la liste d'exclusion publiée par l'Association suisse pour des investissements responsables (ASIR).

### Exercice des droits de vote

Les droits de vote attachés aux placements sont exercés par ISS, principale agence mondiale de conseil en vote, selon les Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UN PRI). Sur demande, les investisseurs peuvent recevoir des informations sur l'exercice des droits de vote.

### Contact

St.Galler Kantonbank AG  
Patrick Häfeli  
Tél.: +41 44 214 33 23  
E-mail: patrick.haefeli@sgkb.ch  
www.sgkb.ch

## Opportunités

Le fonds investit dans un portefeuille d'obligations largement diversifié et s'attache à exploiter les opportunités de rendement là où elles se présentent. Le fonds est géré de manière active par une équipe qualifiée, selon une approche fondamentale visant à identifier les placements que le gestionnaire financier considère comme étant les plus prometteurs et à offrir aux investisseurs des opportunités de gains intéressantes.

## Risques

Le fonds investit dans des obligations pouvant être soumises à des fluctuations de valeur importantes. Les obligations comportent des risques de signature, de crédit et de taux.

Capital sous risque: Les instruments financiers engendrent un facteur de risque. Par conséquent, la valeur de l'investissement et le rendement qui en résulte peuvent varier et la valeur initiale de l'investissement investi ne peut pas être garantie.

## Glossaire

**Alpha (Jensen):** L'alpha mesure la performance d'un placement (fonds) par rapport à son indice de référence (benchmark). Un alpha positif signifie que la valeur d'un fonds a généré un rendement supérieur à l'indice de référence.

**Beta:** Le facteur bêta décrit dans quelle mesure le cours d'une action reproduit l'évolution de valeur d'un indice, soit si l'action évolue mieux ou moins bien que le marché.

**Corrélation:** Mesure statistique établissant le rapport linéaire (ou degré de parallélisme) entre deux séries de chiffres, comme par exemple la performance de deux placements en actions.

**Duration:** Elle désigne la durée d'immobilisation du capital dans un placement monétaire, obligataire ou dans d'autres droits de créance et en définit la sensibilité du prix envers les modifications de taux. À la différence de la durée résiduelle, la duration tient compte des paiements d'intérêts et d'autres récupérations du capital investi.

**Duration modifiée:** Il s'agit d'un indicateur de risques qui mesure l'effet des fluctuations de cours sur un emprunt ou un portefeuille d'emprunts.

**Duration résiduelle:** Période restante avant la date d'échéance pour le remboursement d'une obligation.

**Fonds faitier:** Egalement nommé fonds de fonds. Il s'agit d'un fonds de placement qui investit sa fortune dans d'autres fonds cibles.

**High watermark:** Le principe du «high watermark» prévoit le plafonnement ou le relèvement éventuel de la commission de performance. Selon ce principe, le gestionnaire du fonds en investissements ne perçoit de rémunération correspondante que lorsque le fonds dépasse le niveau de rendement le plus haut jamais atteint depuis lors.

**Indice de référence:** l'indice de référence ou Benchmark (BM) sert de base de comparaison pour mesurer la performance réalisée par un fonds de placement.

**Information Ratio:** Pour l'Information Ratio, on établit le rapport entre le rendement supplémentaire obtenu et le risque supplémentaire encouru. La valeur obtenue peut être utilisée pour une évaluation de la gestion active.

**Ratio Sharpe:** Le ratio Sharpe (performance corrigée du risque) est obtenu en calculant la différence entre le rendement moyen annualisé et le rendement sans risque. Le résultat est divisé par l'écart-type annualisé des rendements. Plus la ratio Sharpe est élevé et meilleure est la performance du fonds par rapport au potentiel de risque de son portefeuille.

**Rendement à l'échéance:** Le rendement à l'échéance (« yield to maturity » en anglais) est le rendement moyen que génère un placement chaque année s'il est conservé jusqu'à l'échéance.

**Risk rating (SRI):** L'indicateur synthétique de risque repose à la fois sur la mesure du risque de marché et sur celle du risque de crédit. La mesure du risque de marché se fonde sur une mesure de la volatilité annualisée, calculée sur les 5 dernières années de l'historique si disponible. En l'absence d'un historique de performance sur 5 ans, les données sont complétées par celles d'un fonds de référence, de l'indice de référence ou d'une simulation historique, selon le cas. Ce profil est déterminé sur la base de données historiques qui, en tant que telles, peuvent ne pas constituer des indicateurs fiables du profil de risque futur. La mesure du risque de crédit évalue les risques de crédit et de concentration au sein du portefeuille. Les indicateurs ne sont pas garantis et peuvent évoluer au fil du temps. La catégorie la plus basse ne signifie pas « sans risque ».

**Total Expense Ratio (TER):** Le Total Expense Ratio (TER) indique la totalité des frais encourus par le fonds sur un an et est exprimé en pourcentage. Le TER permet une comparaison précise des coûts des fonds de différentes sociétés.

**Tracking Error:** Le Tracking Error mesure l'écart de rendement d'un fonds par rapport à son benchmark.

**Volatilité:** Indicateur de risque concernant la bande de fluctuation d'une valeur (par exemple le cours ou le rendement d'un papier-valeur ou d'une part de fonds) durant une période déterminée; la volatilité est reproduite le plus souvent sous forme d'écart type. Plus la volatilité est importante et plus la bande de fluctuation sera élevée.

**Yield to worst:** taux de rendement le plus faible qu'un investissement dans une obligation remboursable est susceptible de générer, sous réserve de l'absence de défaillance de ladite obligation.